

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

**Avis conjoint des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de
l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières**

Forum sur le Document de consultation 23-404, *Marchés opaques, ordres invisibles et autres innovations dans la structure des marchés au Canada*

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) invitent tous les intéressés à participer à un forum sur les questions relatives à la structure des marchés soulevées dans le Document de consultation conjoint 23-404 des ACVM et de l'OCRCVM, *Marchés opaques, ordres invisibles et autres innovations dans la structure des marchés au Canada* (le « document de consultation »). Le forum aura lieu :

**le mardi 23 mars 2010, de 8 h 30 à 15 h 30,
au Design Exchange, 234, Bay Street, Toronto (Trading Floor, 2^e étage).**

Voici le programme de la journée :

8 h 30 – 8 h 45	Mot d'ouverture
8 h 45 – midi	Présentations des intervenants sur le document de consultation devant un comité composé de Susan Wolburgh Jenah, présidente et chef de la direction de l'OCRCVM, Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs à l'Autorité des marchés financiers, David Wilson, président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), et Sinan Akdeniz, commissaire à la CVMO.
Midi – 13 h 30	Dîner-conférence avec Larry Tabb, fondateur et chef de la direction du TABB Group (repas fourni)
13 h 30 – 15 h 30	Table ronde des intervenants animée par Wendy Rudd

Le forum offrira aux intervenants ayant commenté le document de consultation l'occasion d'échanger, mais les personnes souhaitant assister aux présentations et aux débats en qualité d'observateur sont également les bienvenues. Elles sont priées de remplir le formulaire d'inscription (affiché sur le site Web de l'OCRCVM à l'adresse www.iiroc.ca/French/Pages/home.aspx, dans la section « Nouvelles ») au plus tard le **vendredi 19 mars**. Les places étant limitées, les inscriptions se feront selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Contexte

Le 2 octobre 2009, nous avons publié le document de consultation en vue d'obtenir des commentaires sur plusieurs innovations introduites au Canada, en particulier l'apparition de marchés qui n'offrent aucune transparence avant les opérations (marchés opaques), l'introduction de nouveaux types d'ordres non transparents, et l'arrivée de mécanismes intelligents d'acheminement des ordres. En outre, nous avons indiqué dans le document de consultation notre intention de tenir une table ronde où les questions soulevées et les commentaires reçus seraient débattus et invité les intervenants souhaitant y participer à manifester leur intérêt dans leur mémoire.

Nous avons reçu 23 mémoires sur le document de consultation. Nous remercions les intervenants pour leurs commentaires, que l'on peut consulter sur le site Web de la CVMO, sous la rubrique « Droit des valeurs mobilières et normes connexes », ou en se rendant à l'adresse <http://www.osc.gov.on.ca/en/26591.htm>. Nous communiquerons directement avec chaque intervenant pour discuter d'une éventuelle participation aux présentations et à la table ronde.

Prière d'adresser toute question aux personnes suivantes :

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4358

Élaine Lanouette
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4356

Ruxandra Smith
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416-593-2317

Tracey Stern
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416-593-8167

Lorenz Berner
Alberta Securities Commission
403-355-3889

Michael Brady
British Columbia Securities Commission
604-899-6561

Doug Brown
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
604-899-6658

Jim Twiss
Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières
416-646-7277

Le 5 mars 2010

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information.

7.3.2 Publication



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

MODIFICATION À L'ARTICLE B-307 DES RÈGLES DE LA CDCC

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux Règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à TORONTO le 3 mars 20 10.

(s) *Roger Warner*

Roger Warner
Directeur, Opérations
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.